

Arts (fiche nationale)

RNCP40465 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	132, 133, 134
Formacode(s)	46081, 46264, 45066
Code(s) ROME	B1101, K2105, L1302, E1205, K2401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

UNIVERSITE DE LORRAINE · SIRET : 13001550600012

UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE · SIRET : 13001533200013

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002975400012

UNIVERSITE COTE D'AZUR · SIRET : 13002566100013

UNIVERSITE DE POITIERS · SIRET : 19860856400375

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE (UPHF) · SIRET : 13002574500014

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE BORDEAUX III · SIRET : 19331766600017

UNIVERSITE JEAN MONNET (EPSCP) · SIRET : 93850168100010

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON · SIRET : 13000812100019

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE SAINT-ETIENNE · SIRET : 19421614900014

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
FORMASUP NORD-PAS DE CALAIS	42813525500050	Former
INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	77562424000013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention, et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie.

Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

ACTIVITÉS VISÉES

- Création dans le domaine des arts
- Conception, communication et production artistique
- Production de textes ou d'éditions scientifiques, tout autant que critiques, voire de vulgarisation, relevant des arts et de la musique
- Animation et médiation dans les institutions culturelles liées aux arts et à la musique
- Définition des politiques de médiation et de relation et coordination de leur mise en œuvre
- Formation dans le domaine de la musique et des arts

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences transversales

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
 - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
 - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
 - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
 - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale
 - Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles
- ### Compétences spécifiques de la mention
- Problématiser un phénomène ou une situation complexe en s'appuyant sur des travaux scientifiques et sur l'état de la recherche dans le domaine des arts.
 - Réaliser une recherche bibliographique et hiérarchiser des sources académiques de référence ainsi que des sources institutionnelles fiables.
 - Élaborer des hypothèses ainsi que le protocole de recherche permettant de tester et d'évaluer la pertinence des pistes proposées.
 - Identifier et mobiliser les méthodes d'enquête et d'analyse quantitatives et/ou qualitatives adaptées aux objectifs.
 - Rédiger des articles de recherche en respectant les exigences et les normes en usage dans la communauté scientifique.
 - Adapter la communication et les supports de communication au public visé, à l'écrit comme à l'oral.
 - Apporter des contributions novatrices étayées par la science, dans le cadre d'échange de haut niveau et dans des contextes nationaux ou internationaux.
 - Animer un réseau d'experts ou une communauté de pratique dans le domaine des arts et essaimer les savoirs, savoir-faire et savoir-être propre au domaine.
 - Former à l'analyse des pratiques artistiques et à la compréhension de leurs enjeux, à l'identification des champs d'action des artistes et de leurs influences.

- Former à la conception et à la réalisation de créations artistiques.
- Rendre compte du développement de l'art par des productions écrites et orales diversifiées : écrits historiques, théoriques ou critiques, commissariat d'exposition, manifestation culturelle, collaboration active à des activités artistiques et culturelles.
- Remplacer les démarches actuelles de création dans leurs relations avec les autres arts, en tenant compte de l'impact des technologies et de l'environnement social, et en s'appuyant sur d'autres disciplines : histoire, philosophie, anthropologie, sociologie.
- Définir et planifier des situations pédagogiques en tenant compte du contexte, de la sécurité et du développement psychologique de l'apprenant.
- Définir des outils d'observation, d'évaluation et d'analyse de l'évolution de chaque apprenant au regard des objectifs visés.
- Adopter une démarche réflexive et critique permettant de qualifier l'originalité de son propos artistique et de le situer dans l'histoire de la production des créations artistiques.
- Dimensionner le projet de création artistique en intégrant les contraintes financières, matérielles, temporelles, environnementales et les spécificités de l'espace de représentation ou d'exposition.
- Mettre en place des projets artistiques et culturels dans le cadre de partenariats en lien avec les différents interlocuteurs du champ concerné et les réseaux professionnels, institutionnels (Centres d'art, Fonds régionaux d'art contemporains...) et réseaux d'artistes indépendants.
- Identifier dès la phase de conception les modalités permettant d'assurer la conservation et la diffusion de la création.
- Produire et diffuser un descriptif et un discours sur la création permettant de réaliser un travail de médiation.
- Veiller au respect de la réglementation de la propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur et de la réglementation applicable aux Établissements recevant du public (ERP) en lien avec les technologies, en relation avec les dispositifs institutionnels d'éducation artistique et culturelle (EAC) et en veillant au respect des droits culturels de chacun.
- Réaliser en continu une veille programmatique dans le domaine des arts en participant à des événements et en utilisant les médias et les circuits d'informations nationaux et internationaux de référence.
- Analyser et évaluer les politiques culturelles et de médiation dans le domaine des arts au regard de la spécificité de la structure étudiée en intégrant les relations qu'entretient la structure avec les différents acteurs impliqués.
- Analyser et évaluer la typologie des publics et les données de fréquentation au regard des caractéristiques de l'objet d'étude et du contexte local.
- Créer les outils de médiation et animer des temps de médiation en lien avec le dispositif institutionnel Éducation Artistique et Culturelle en intégrant dans sa démarche la dimension de l'inclusion et en adaptant le format aux spécificités des publics visés.
- Coordonner les équipes de médiation et de relation aux publics en garantissant le bon fonctionnement et la cohésion des équipes.
- Développer les partenariats et veiller au respect des conventionnements établis avec les acteurs institutionnels locaux et nationaux.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles qui sont proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Blocs de compétences

RNCP40465BC01 — Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40465BC02 — Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40465BC03 — Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40465BC04 — Contribuer à la transformation en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40465BC05 — Produire, diffuser et valoriser des savoirs spécialisés dans les domaines des arts en dialogue avec d'autres disciplines et pratiques artistiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Problématiser un phénomène ou une situation complexe en s'appuyant sur des travaux scientifiques et sur l'état de la recherche dans le domaine des arts.
- Réaliser une recherche bibliographique et hiérarchiser des sources académiques de référence ainsi que des sources institutionnelles fiables.
- Élaborer des hypothèses ainsi que le protocole de recherche permettant de tester et d'évaluer la pertinence des

pistes proposées.

- Identifier et mobiliser les méthodes d'enquête et d'analyse quantitatives et/ou qualitatives adaptées aux objectifs.
- Rédiger des articles de recherche en respectant les exigences et les normes en usage dans la communauté scientifique.
- Adapter la communication et les supports de communication au public visé, à l'écrit comme à l'oral.
- Apporter des contributions novatrices étayées par la science, dans le cadre d'échange de haut niveau et dans des contextes nationaux ou internationaux.
- Animer un réseau d'experts ou une communauté de pratique dans le domaine des arts et essayer les savoirs, savoir-faire et savoir-être propre au domaine.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40465BC06 — Former dans le domaine des arts

LISTE DE COMPÉTENCES

- Former à l'analyse des pratiques artistiques et à la compréhension de leurs enjeux, à l'identification des champs d'action des artistes et de leurs influences.
- Former à la conception et à la réalisation de créations artistiques.
- Rendre compte du développement de l'art par des productions écrites et orales diversifiées : écrits historiques, théoriques ou critiques, commissariat d'exposition, manifestation culturelle, collaboration active à des activités artistiques et culturelles.
- Replacer les démarches actuelles de création dans leurs relations avec les autres arts, en tenant compte de l'impact des technologies et de l'environnement social, et en s'appuyant sur d'autres disciplines : histoire, philosophie, anthropologie, sociologie.
- Définir et planifier des situations pédagogiques en tenant compte du contexte, de la sécurité et du développement psychologique de l'apprenant.
- Définir des outils d'observation, d'évaluation et d'analyse de l'évolution de chaque apprenant au regard des objectifs visés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40465BC07 — Créer dans le domaine des arts

LISTE DE COMPÉTENCES

- Adopter une démarche réflexive et critique permettant de qualifier l'originalité de son propos artistique et de le situer dans l'histoire de la production des créations artistiques.
- Dimensionner le projet de création artistique en intégrant les contraintes financières, matérielles, temporelles, environnementales et les spécificités de l'espace de représentation ou d'exposition.
- Mettre en place des projets artistiques et culturels dans le cadre de partenariats en lien avec les différents interlocuteurs du champ concerné et les réseaux professionnels, institutionnels (Centres d'art, Fonds régionaux d'art contemporains...) et réseaux d'artistes indépendants.
- Identifier dès la phase de conception les modalités permettant d'assurer la conservation et la diffusion de la création.
- Produire et diffuser un descriptif et un discours sur la création permettant de réaliser un travail de médiation.
- Veiller au respect de la réglementation de la propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur et de la réglementation applicable aux Établissements recevant du public (ERP) en lien avec les technologies, en relation avec les dispositifs institutionnels d'éducation artistique et culturelle (EAC) et en veillant au respect des droits culturels de chacun.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP40465BC08 — Définir les politiques de médiation et de relation avec les publics et coordonner la mise en œuvre dans le domaine des arts

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser en continu une veille programmatique dans le domaine des arts en participant à des événements et en utilisant les médias et les circuits d'informations nationaux et internationaux de référence.
- Analyser et évaluer les politiques culturelles et de médiation dans le domaine des arts au regard de la spécificité de la structure étudiée en intégrant les relations qu'entretient la structure avec les différents acteurs impliqués.
- Analyser et évaluer la typologie des publics et les données de fréquentation au regard des caractéristiques de l'objet d'étude et du contexte local.
- Créer les outils de médiation et animer des temps de médiation en lien avec le dispositif institutionnel Éducation Artistique et Culturelle en intégrant dans sa démarche la dimension de l'inclusion et en adaptant le format aux spécificités des publics visés.
- Coordonner les équipes de médiation et de relation aux publics en garantissant le bon fonctionnement et la cohésion des équipes.
- Développer les partenariats et veiller au respect des conventionnements établis avec les acteurs institutionnels locaux et nationaux.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- J-58 : Information et communication - Edition
- M-72 : Activités spécialisées, scientifiques et techniques - Recherche-Développement scientifique
- P-85 : Enseignement - Enseignement
- R-90 : Arts, spectacles et activités récréatives - Arts, spectacles et activités récréatives
- R-91 : Arts, spectacles et activités récréatives - Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Animateur dans les institutions liées aux arts (musées, centres d'art, etc.)
- Médiateur culturel
- Directeur des relations avec les publics (théâtre, médiathèque, galerie d'art, musée)
- Expert en audit culturel auprès de structures publiques ou privées
- Critique d'art (musique, théâtre, danse, cinéma, arts plastiques...)
- Producteur
- Programmateur culturel
- Directeur artistique
- Dramaturge, scénariste
- Scénographe
- Enseignement artistique

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 190 €

Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible) U1X93 — Artistes plasticiens · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	85 169
Jugés difficiles à recruter	8 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) U1X80 — Professionnels des spectacles U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) U1X93 — Artistes plasticiens

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour chacun des diplômes et titres à finalité professionnelle, des prérequis distincts sont indiqués dans Mon Master :

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Articles L6411-1 à L6423-3 du Code du travail

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 609 €
Selon la branche	7 609 € – 8 426 €
Prise en charge	Branches concernées
7 609 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 661 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel
8 426 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34834

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.st-etienne.archi.fr/>
<http://www.ens-lyon.fr/>
<https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/>
<https://univ-cotedazur.fr/>
<https://www.univ-amu.fr/>
<https://www.univ-lille.fr/>
<https://www.univ-lorraine.fr/>
<https://www.univ-poitiers.fr/>
<https://www.univ-st-etienne.fr/>
<https://www.uphf.fr/>

Données en open data : Insertion professionnelle des diplômés

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40465/>

Où se former

Formations référencées	20
Organismes	6
Régions couvertes	4
Prix indicatif	4 500 € – 9 843 €
Durée	176 – 1781 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2025 à 06/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	75 %
Période	09/2025 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	6 834 €
Coût moyen par dossier	1 709 €
Durée moyenne	353 h
Période	07/2025 – 10/2025
France compétences	93 %
Reste à charge titulaire	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.